

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

ID : 066-216601385-20240911-502024-DE



**DCM n°50/2024**

Séance Ordinaire du 11 septembre 2024

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : POMPA Antoine

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, BRUNET François, CRUANAS Pauline, FONT Marie, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri,

**Absents excusés** : DURAND Christophe, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie

**Procuration** : DURAND Christophe à BRUNET François, ROUSSEAU Charline à PLA Michelle, STEPPE Virginie à HAMMOUDA Jeanine

Date de la convocation :  
05/09/2024

Classement issu de la  
nomenclature  
« ACTES »  
5.7.4  
Intercommunalité

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'AGLY**

Monsieur le Maire nous informe que l'ouvrage de protection contre les inondations situé sur le Correc Dels Oms peut être mis à la disposition du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly (SMBVA) afin qu'il en assure l'entretien dans le cadre du transfert de compétence de Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à PMMCU.

Il donne lecture à l'Assemblée de la convention relative à cette mise à disposition.

**Le Conseil Municipal,**

**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition de l'ouvrage de protection contre les inondations situé sur le Correc Dels Oms à SMBVA ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Alain DARIO

